

Fribourg, le 18 octobre 2019

Avant-projet de révision de la loi sur les agglomérations (AP-LAgg)

Prise de position du PLRF

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Madame, Monsieur,

Le PLRF salue la volonté de réviser la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations et salue particulièrement la volonté du canton de voir au-delà du périmètre actuel défini, principalement pour l'agglomération de Fribourg, qui ne recoupe pas celui de l'Office fédéral de la statistique. Cette réflexion doit être menée afin de clarifier la situation et la position de certaines communes, notamment des communes alémaniques, afin de renforcer le caractère bilingue de l'agglomération de Fribourg. Néanmoins, cela peut aussi être source d'instabilité, à un moment où le projet de fusion du Grand Fribourg entre dans une phase décisive, même si l'entrée en vigueur de la loi tient compte de l'avancée du projet de fusion du Grand Fribourg.

En outre, le PLRF se demande si cet avant-projet tient suffisamment compte du fonctionnement actuel de l'agglomération de Fribourg, voire de celle de Bulle. En effet, il serait notamment dommageable de ralentir la planification prévue pour la mise en œuvre des mesures figurant dans le projet d'agglomération de Fribourg 3^e génération et celle prévue pour la création du projet de 4^e génération.

Conseil d'agglomération : l'AP-LAgg propose sur ce point deux variantes concernant le rôle du préfet : soit le statu quo, soit l'obligation faite au préfet de présider le comité de l'agglomération. Le PLRF est d'avis que le rôle du préfet ne doit pas être étendu et que c'est au comité d'agglomération d'élire son président.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Sébastien Dorthe
Président



Savio Michellod
Secrétaire général

Contacts :

- Sébastien Dorthe, député, président du PLRF

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65